

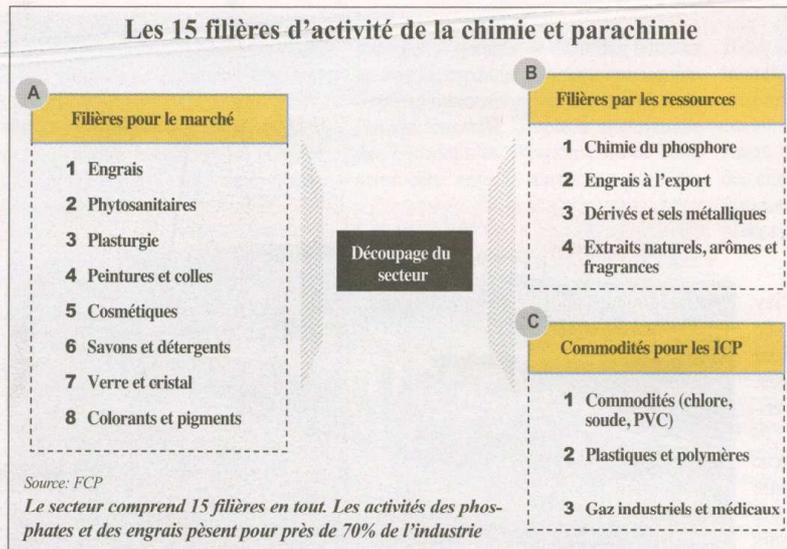
# L'industrie veut faire activer les synergies

• Mettre fin au rallongement des délais, aux redondances...

• Adoption de programme d'écosystèmes, signature de contrats de performance

L'INDUSTRIE chimique et parachimie marocaine (ICP) est l'un des secteurs clés de l'industrie nationale. Pour favoriser la synergie en son sein, la fédération de la chimie et de la parachimie a été créée. Plusieurs objectifs lui ont été assignés, parmi lesquels: l'accompagnement de ses membres à la mise en conformité vis-à-vis de la réglementation, le règlement de la problématique du foncier... 24 ans après sa création, les choses piétinent toujours. Multiplication des intervenants, rallongement des délais, manque de concertation entre organismes publics...

La problématique de la réglementation des établissements classés et terrains industriels représente un sujet important pour toute l'industrie marocaine. L'Etat veut regrouper les industriels à Jorf Lasfar, seule zone industrielle de première catégorie (correspondante aux activités classées «dangereuses»). Cependant, les professionnels revendiquent le droit de choisir leur lieu d'implantation. Pour la fédération, cela permettrait de déconcentrer l'industrie en permettant aux profes-



sionnels de s'installer dans toute région, pourvu que l'entreprise y trouve son intérêt, ou encore de répartir le risque sur le plan géographique pour le minimiser.

Ils militent donc en faveur de l'amendement de la réglementation des établissements classés. «Cela contribuera à donner confiance aux investisseurs industriels étrangers, qui retrouveront les grands principes de la réglementation internationale», soutient Abdelkbir Moutawakkil, président de la fédération de la chimie et de la parachimie. Et d'ajouter: «L'Etat fournit des efforts considérables pour promouvoir l'entrepreneuriat, booster l'industrie et dé-

velopper l'emploi, il est donc dommage de maintenir un environnement réglementaire inadapté, voire bloquant».

Plusieurs ministères interviennent dans la procédure d'octroi de l'autorisation d'exploitation, notamment ceux de l'Équipement, l'Industrie, l'Intérieur, l'Environnement... Le déficit de gouvernance et le manque de concertation entre les organismes publics, ministères impliqués et professionnels, a pour effet de rallonger les délais d'obtention des autorisations d'exploitation, d'alourdir la procédure de mise en conformité des industriels déjà établis et en phase de régularisation. De

2 mois réglementaires, certains industriels cumulent 18 mois de retard. Il arrive qu'une entreprise mène 2 enquêtes publiques dans la même commune. Une première pour obtenir l'acceptabilité environnementale et une seconde pour l'autorisation de classement. «Généralement, les deux enquêtes aboutissent aux mêmes réserves. Nous sommes sur une redondance qui n'a aucune valeur ajoutée», soutient Siham Ammar, experte-consultante auprès de la fédération de la chimie et de la parachimie. En effet, selon la réglementation, l'autorisation d'exploitation est accordée au promoteur sous réserve des droits des tiers. Lorsque des réserves sont émises (sur des allergies, incommodité...), le promoteur les collecte, élabore des études d'impact, réunit un comité de surveillance local... jusqu'à leur levée.

Le secteur complète plusieurs industries et se trouve au cœur du développement de plusieurs filières: agro-alimentaire (emballage plastique, engrais et produits phytosanitaires...), industrie paramédicale (médicaments, solvant...), industrie du cuir et du textile... Directement concerné par les problématiques environnementales, le secteur capte de nouveaux relais de croissance à travers le développement de nouveaux métiers, tels que la chimie verte et la chimie organique. Pour s'insérer dans la dynamique d'accélération, le secteur a adopté un programme d'écosystèmes industriels. Dans un premier temps, deux écosystèmes (chimie organique et chimie verte) ont été élaborés. Ils représentent potentiellement 31 projets locomotives et 48 projets PME. A terme, l'initiative vise à augmenter de 14,6 milliards de DH le chiffre d'affaires du secteur, améliorer de 9,8 milliards de DH la balance commerciale, produire une valeur ajoutée directe additionnelle de 3,8 milliards de DH, et créer 33.000 nouveaux emplois directs et indirects.

En pleine croissance sur le marché local, l'industrie de la chimie et de la parachimie détecte de plus en plus d'opportunités à l'export, notamment vers les marchés du continent. Le secteur comporte 15 filières en tout (environ 2.419 entreprises). Les deux filières: industrie chimique de base et les produits agro-chimiques (engrais, pesticides et insecticides) sont en pleine progression, avec les activités des phosphates et des engrais qui pèsent pour près de 70%. Le reste est réparti entre les filières de peinture, les colles et encres, le plastique, le verre... □

M. K.

## La réglementation paralyse tous les secteurs

- **L'Economiste: Pourquoi n'êtes-vous pas parvenus à faire amender la réglementation des établissements classés de 1914?**

- **Abdelkbir Moutawakkil:** Bien que cette réglementation s'applique à toutes les industries sans exception, notre fédération a voulu faire de son amendement l'une de ses priorités. Nous avons ainsi travaillé avec les différentes administrations concernées (Équipement, Environnement, Industrie et Commerce), proposé un projet d'amendement, signé des conventions de partenariat, organisé au moins 3 rencontres nationales autour de la même thématique et inscrit dernièrement le sujet dans le cadre des écosystèmes de la chimie et parachimie.

- **Quelles sont les attentes des industriels en matière de foncier?**

- Nous pensons que toute entreprise doit avoir le choix du lieu de son installa-



Moutawakkil, président de la fédération de la chimie et de la parachimie: «Notre objectif est de débloquer les projets d'investissement dans tous les secteurs» (Ph. FC)

tion et de la date de son développement avec bien entendu un cahier des charges qui encadre les actions et les responsabilités des uns et des autres (industriel

et administration locale). C'est le principe de la réglementation européenne.

- **Où en êtes-vous du contrat-programme signé devant Sa Majesté en 2013?**

- Le contrat-programme a constitué une riche matière pour la mise en place des contrats-performance, signés en décembre 2015 dans le cadre du Plan d'accélération industrielle (PAI). Cependant, des freins subsistent et nous déployons de grands efforts avec les différents départements concernés pour les lever. Nous sommes optimistes de voir notre secteur s'installer dans une spirale ascendante, et sommes confiants pour son avenir. □

**Propos recueillis par Modeste KOUAME**